

## Défense de la recherche fondamentale en sciences de la littérature

### Le cas des programmes roumains de troisième cycle

Ioana Both

Les considérations dont je veux vous faire part relèvent plutôt de "la cheville ouvrière" de pareils programmes; mes compétences dérivent des expériences de: 1. gestion et secrétariat de programmes Tempus; 2. gestion et conception des programmes-cadre de coopération interuniversitaire (pour le domaine des Lettres) avant le lancement de Socrates/Erasmus européens, et 3. enfin, assez tard dans tout ce calendrier, j'ai aussi bénéficié de bourses de formation à la recherche postdoctorale auprès d'institutions occidentales de profil. Depuis l'an 2000 je suis aussi directrice d'études du programme de troisième cycle en théorie littéraire et littérature roumaine de l'Université "Babes-Bolyai", ce qui devrait me permettre, théoriquement du moins, à utiliser pleinement les compétences acquises auparavant dans les domaines que je viens d'énumérer: création et gestion de programmes de recherche, mise ensemble de partenaires occidentaux et roumains, accréditation d'une légitimité scientifique de ce programme.

En est-il le cas? La situation s'avère être brouillée par le mélange entre l'excellence scientifique et la réminiscences d'une perception de la situation roumaine qui ne correspond plus au réalités actuelles, par le mélange aussi de ce qui est (ou devrait être) l'intérêt réel de la recherche et ce qui est pression idéologique, subtile mais néanmoins forte. On y assiste surtout à un renouvellement des idéologies destinées à argumenter la mise en place des programmes européens; les nouvelles sont certainement plus "gentilles" que les anciennes, mais nous devons néanmoins garder notre méfiance intacte envers elles.

J'ai choisi l'exemple des études universitaires de troisième cycle parce qu'elles me semblent non seulement un territoire que je connais bien, mais aussi un exemple excellent de ce qui serait l'enchevêtrement essentiel de la recherche et de la didactique en sciences de la littérature: c'est ici que les résultats d'une recherche performante reçoivent leur valeur formative première. C'est dans le cadre de pareils programmes que la formation de l'avenir de la recherche a lieu - ou non, si l'on croit aux décisions récentes du Ministère Roumain de l'Éducation et de la Recherche (sic!).

Tentons d'esquisser les problèmes que je vise à leur niveau le plus général:

1. De par leur intentionnalité première, les programmes occidentaux en sciences de la littérature continuent à ce jour à concevoir les partenaires roumains comme des collaborateurs parfaitement respectables, mais "inférieurs". Les subsides vont dans le sens de leur formation à la recherche occidentale et ont plutôt tendance à s'arrêter au moment où les roumains (dûment "formés") seraient capables de collaborer en égaux avec leurs collègues occidentaux.

*Ex.: les programmes de l'Agence Universitaire de la Francophonie traitent de la relation avec l'Europe de l'Est en termes de "formation" s'il s'agit des spécialistes est-européens, et d'"exportation du savoir scientifique occidental", s'il s'agit des spécialistes ouest-européens.*

Continue-t-on à être tellement imparfaits? La situation se bloque encore plus quand, avec des collègues occidentaux parfaitement sensibles à notre valeur réelle, on envisage de faire venir en Roumanie, par exemple, des jeunes chercheurs occidentaux, afin de les former à la recherche: du point de vue des administrateurs des fonds, ceci n'est pas envisageable. Les roumains ne pourraient en fin de compte pas former des spécialistes à leur tour?

2. Si on n'est pas "le partenaire à former", on est tout au moins "le partenaire exotique". Je dis ceci en pensant aux nombreux projets en anthropologie, ethnologie et littérature que j'ai assisté dans leur développement et où il était clair que l'intérêt des collègues occidentaux visait nos archives et nos exemples (dans un sens aussi bien large que très précis) qui pouvaient enrichir une réflexion - mais une réflexion aux niveaux supérieurs, conceptuels à propos de laquelle les spécialistes roumains avaient rarement droit à la parole.

3. Enfin, admettons qu'on nous "forme", qu'on nous enseigne en Occident comment faire de la recherche au moment où l'on sera de retour chez nous. Je peux admettre aussi qu'une des préoccupations majeures du partenaire occidental ou des administrateurs du programme soit celle de notre retour ("réinsertion") obligatoire au pays. C'est l'attention pour le retour du chercheur en tant que personne employée par une institution roumaine ou tout un chacun doit retrouver son poste. Ce qui est fait: je dirais que la préoccupation du partenaire s'arrête là, et je n'ai pas encore rencontré aucune prévision législative des programmes pour ce qui s'ensuivrait. Au risque de nous avoir formé "pour rien" (c'est-à-dire, le gain personnel est, certes, énorme, mais comment lutter avec l'indifférence institutionnelle à l'égard de la formation que nous venons d'acquérir?).

Je vais essayer d'être plus explicite.

Je crois que des changements doivent être apportés en premier lieu au cadre légal des accords qui gèrent notre insertion dans les programmes occidentaux, et ces changements doivent accroître la responsabilité de l'institution roumaine (qui nous emploie) en ce qui concerne l'utilisation qu'elle entend donner à nos compétences acquises dans les programmes occidentaux.

Prenons-en un exemple qui est réel et fréquent, jusque dans ses plus menus détails:

Un cadre universitaire roumain peut être envoyé dans un institut occidental afin d'être formé à la recherche et afin de mettre sur pied des compléments essentiels au programme de troisième cycle dans lequel il enseigne à son poste. Il y travaillera à construire de nouveaux cours et séminaires, à rassembler une bibliographie, à construire un futur programme commun avec le partenaire occidental, où les deux parties seraient égales dans la conception et dans la réflexion théorique engendrée par leur recherche (N.B.: on a du mal à faire glisser pareil programme dans les cadres "asymétriques" envisagés par les administrateurs, pour des raisons que je viens de montrer). Enfin et à la fin, le chercheur roumain rentre chez soi - et fait la preuve (bureaucratique) de ne pas avoir fait une fugue à l'Ouest, ce qui rassure définitivement l'administrateur de sa bourse. Mais, chez soi, le programme pour lequel il s'était perfectionné est en train d'être démantelé suite à une décision du Ministère dont il dépend, où bien l'enseignement qu'il devrait donner ne figure plus au programme (s'absentant du pays, le chercheur concerné n'a pas pu le défendre face aux autorités institutionnelles et on trouve facilement à l'oeuvre une idéologie destinée à le culpabiliser pour cette absence...). Le partenaire occidental n'a aucun instrument pour intervenir afin de protéger ce qui est, en fin de compte, *son* investissement. Tout ce qu'on a construit ensemble reste suspendu à une décision administrative, locale, car justement - la responsabilité de l'institution roumaine n'est aucunement engagée dans la formation occidentale de ses propres employés.

Entre des mentalités à changer et une législation qui reste à construire, le chercheur roumain risque bien de se perdre, ou de pratiquer ses compétences de niveau occidental "en violon d'Ingres", ou de les pratiquer ailleurs, mais non dans son institution "mère", qui a traité avec indifférence sa valeur scientifique.

Il me semble de prendre la parole ici à un moment crucial pour l'avenir de la recherche fondamentale de mon domaine en Roumanie: l'enseignement de troisième cycle est fortement menacé par les mesures de restrictions budgétaires du Ministère Roumain de l'Enseignement. Les critères de validation admis visent soit l'efficacité "productive" du programme (ancienne marotte de l'idéologie communiste, qui nous a coûté cher autrefois), soit son intégrabilité européenne (et quoi faire si la théorie littéraire ne se retrouve pas, comme on vient de le constater, sur les listes des sujets privilégiés par les programmes européens?). Les circonstances particulières (dont il sera amplement question le long de cette journée d'études) dramatisent donc des propos qui se voudraient tout aussi essentiels que dédramatisés. Mon plaidoyer pour la théorie littéraire va - j'en suis bien consciente - aussi à l'encontre de la mode actuelle (ici et ailleurs) dans les sciences de la littérature, et qui est à l'heure de la résistance à la théorie. Soumise à des pressions de nature économique et idéologique occidentales, la théorie a encore plus de mal à défendre son territoire - et sa légitimité - en Roumanie. N'empêche, ceux-ci sont bien à défendre. Par quoi commencer? Par l'état des lieux et de la relève. Les programmes de troisième cycle sont bien ceux destinés à assurer cette dernière.

Et j'espère me faire bien entendre: je ne plaide pas ici la cause d'un individu ou d'individus. Il me semble que les décisions récentes visant à renoncer, en Roumanie, à l'enseignement de troisième cycle met en cause aussi l'intégration de la recherche roumaine dans les programmes européens.

La législation des programmes futurs devrait:

- permettre et encourager même l'accès des spécialistes roumains au niveau de la "théorie" et de renoncer à les cantonner uniquement dans l'"archive exotique";
- encourager une construction de programmes communs où l'égalité des partenaires soit réelle;
- veiller à responsabiliser les institutions roumaines censées profiter à la suite de ces programmes et de la formation des chercheurs;
- puisque la reconnaissance occidentale reste de nos jours le critère fondamental qui légitime l'excellence de toute recherche avancée roumaine, mieux impliquer les partenaires occidentaux dans un processus qui garantirait le respect et la durée des structures mises en place avec leur appui.